

BOEGNER

CIMADE
ARCHIVES
 176, Rue de Grenelle
 75007 PARIS
 Tél. : 44.16.00.50

Paris, le 15 Mars 1961

CONFIDENTIEL

Emploi de la torture
par les supplétifs musulmans
de la Police de Paris

1/ La liste des Nord-Africains torturés (connus : 42) s'allonge chaque jour, ainsi que celle de ceux qui déposent une plainte (20) auprès du Doyen des Juges. Voir documents annexes.

Il faut noter que :

a) tout ce dossier de tortures a été révélé à la suite des deux lettres envoyées par les frères des hommes torturés qui, étant en prison et donc protégés contre toute représaille, ont eu le courage de protester.

b) ce dossier contient aujourd'hui une série de certificats médicaux dont le plus explicite fait mention d'un traumatisme qui ne peut avoir été causé que par le supplice de la bouteille.

2/ Il apparaît, à la lecture de ces documents que la police supplétive, soupçonnant chaque Nord-Africain d'avoir une liaison quelconque avec le Front de Libération Nationale, essaie de faire parler tout homme arrêté au hasard dans la rue, par dénonciation, ou à la suite de visites domiciliaires. Elle n'hésite pas à employer divers moyens qui, sans contestation possible, doivent être qualifiés de tortures, et non de brutalité (gifle ou coups de poing). On relève :

- supplice de l'eau, agrémenté ou non d'eau de Javel ;
- supplice de la bouteille, avec ou sans empilage répété ;

./.

- supplice de la broche (mains et jambes liés, avec ou sans retombée libre de l'homme, laissant ou non des traces aux poignets) ;
- ecchymoses, coups à l'estomac entraînant diverses douleurs, fractures, côtes cassées, contusions.

Il est à noter, cependant, qu'aucune mention de torture à l'électricité n'apparaît dans ces documents.

3/ Il faut noter aussi que certains faits établissent des disparitions qui n'ont jamais été élucidées ou expliquées, certaines datant déjà de plusieurs semaines, un suicide et deux tentatives de suicides.

4/ D'après les documents, il semble que ceci ne puisse être localisé dans un seul lieu, mais soit pratiqué :

- 28 rue de la Goutte d'Or, Paris 18ème
- 9 rue Harvey, Paris
- en un lieu indéterminé du XIVème
- à Nanterre (sur place, dans la cave d'un H.L.M.)
- à Noisy-le-Sec.

5/ D'après les documents, il est certain que des métropolitains, transportant ici certaines méthodes de l'Algérie, sont au moins au courant des tortures, sinon coupables d'actes de violence qui sont à la limite de la torture. Ils constituent en tout cas le cadre accepté de cette police.

6/ Il faudrait obtenir des renseignements sur l'école des harkis, à Noisy-le-Sec, où ceux-ci passent 6 à 15 jours à l'arrivée pour instruction. Comment peut-on former un policier, même supplétif, en 8 jours ?

Notons ici le procédé de recrutement :

- musulmans relevant de délits de droit commun, vagabonds
- musulmans ayant volé le F.L.N.
- musulmans sans travail, alléchés par les primes

7/ Il y a lieu d'envisager les mesures suivantes :

a) demander la suppression de la police supplétive quasi-autonome, peut-être en mettant à la disposition de la police des interprètes. Cette suppression serait un signe d'apaisement dans le milieu Nord-Africain de Paris. Une telle démarche devrait être faite auprès de Messieurs Joxe, Châtenet, Michelet, puisque le Préfet de Police couvre publiquement les agissements des supplétifs en niant les faits.

b) une certaine publicité devrait être faite à cette question, de même que pour une démarche auprès du Gouvernement. Le milieu Nord-Africain espère que les chrétiens français se sentiront atteints par cette recrudescence des tortures à Paris. Cette recrudescence peut s'expliquer par la peur de l'avenir qui peut angoisser certains des musulmans compromis. Une coordination doit être établie entre l'Église et le Témoignage Chrétien.

c) une démarche devrait être tentée pour que l'accès au Dépôt soit autorisé pour

. le pasteur Jacques Beaumont

. Mme Jacqueline Peyron

ainsi que la Salle Cusco de l'Hôtel-Dieu où des Nord-Africains torturés et mutilés ont été entreposés.

d) un soutien effectif doit être donné au Doyen des Juges, ainsi qu'au Procureur Langlois pour que toutes suites utiles soient données aux démarches judiciaires en cours.

Extraits de documents

Paris, Mars 1961 - A Monsieur le Doyen des Juges d'Instruction, Palais de Justice.

..... Le 20 Janvier 1961, à 0 h. 30 , se sont présentés dans ma chambre une dizaine de harkis.

Je fus amené 25 rue de la Goutte d'Or, où l'on m'interrogea sur un autre Algérien que je connaissais de vue.

Je fus confronté avec deux autres Algériens ... qui étaient dans un état physique pitoyable.

Mon interrogatoire dura jusqu'à trois heures du matin et les coups de poings et les coups de pieds ne cessèrent de pleuvoir sur moi.

Vers 4 heures du matin, je fus descendu à la cave et l'un des harkis m'arracha mon blouson de cuir et me lia les pieds et les mains.

Je fus couché et attaché sur une porte qui était posé par terre.

Etant immobile, une serviette fut appliquée fortement sur mon nez et sur la bouche et pendant qu'un harki me serrait à la gorge, ce qui me coupait la respiration, un autre versait de l'eau sur la serviette.

Pendant près d'une demi-heure, j'avalai de l'eau qui ressortait par mes oreilles.

A la suite de cette séance, mes tortionnaires me laissèrent ligoté dans un coin.

Je pus m'endormir pendant les quelques instants où les tortionnaires ne me lanquèrent pas de coups de pieds et de coups de poings.

A 15 heures, trois harkis s'emparèrent de moi et se mirent à m'insulter.

Ils m'ordonnèrent de m'accroupir et pendant que l'un d'eux me liait les jambes ensemble et me les maintenait un deuxième posa une bouteille par terre et un troisième appuya sur mes épaules pour que la bouteille pénètre dans mon anus.

Au bout de quelques minutes, la douleur fut si forte que je m'évanouis alors que mes tortionnaires dont l'un d'eux s'appelait (X...), riaient et plaisantaient grossièrement.

A un certain moment je me réveillai sous un jet d'eau provenant d'un seau que l'un des harkis versait sur moi.

Je demurai prostré dans un coin pendant plusieurs heures, mais les coups de poings et les coups de pieds ne cessèrent pas pour autant de pleuvoir.

Le lendemain à 14 heures, je fus de nouveau appelé expalé sur une bouteille.

Pendant 7 jours mes tortionnaires continuèrent à me frapper et ne me touchèrent plus à partir du 27 Janvier pour laisser le temps aux traces de disparaître.

Le 2 Février à 14 h. je fus libéré et regagnai mon domicile.

Un médecin appelé à mon chevet me fit transporter d'urgence à l'hôpital Bichat.

Je suis sorti de l'Hôpital le 3 Mars 1961 et dois y retourner.

Les faits que je relate ~~ici~~ ci-dessus constituent les infractions de violation de domicile, arrestation illégale, séquestration illégale, coups et blessures volontaires et menaces de mort.

Copie Certificat médical

Je soussigné déclare avoir examiné ce jour Mr S... , , se disant avoir été séquestré par des harkis depuis le 20 Janvier 1961 au 3 Février 1961 après un séjour à l'hôpital Bichat jusqu'au 3 Mars.

Il se présente actuellement comme un homme souffrant de sa région anale, il ne peut pas en effet s'asseoir d'aplomb sur une chaise - il s'assoit toujours sur une fesse, la fesse gauche, le blessé dit ne pas pouvoir aller à la selle spontanément.

l'annexion de la cuisse droite et de la cuisse gauche très douloureuse, toute la masse musculaire est douloureuse à la palpation. J'ai constaté un spasme du muscle de la (marge ?) de l'anus, le toucher rectal est très douloureux à l'anoscope. La muqueuse est lisse, déglottée, ~~zras~~ avec des suffusions (sanguines ?) et des ecchymoses ; les matières se trouvent à 7 cm de l'anus.

Ces lésions entraînent une incapacité de travail de deux mois, sans complications ou récidives.

Le 6 Mars 1951 - Signé **STADE**
ANALYSTES
de Grenelle
PARIS
Tél. 44.18.60.50

ainte

..... Arrivés dans la cave au 29 (rue de la Botte d'Or) la séance commença par les coups de poing ... puis il ne posait des questions, l'adresse de son responsable et de nos subordonnés, des fonds et armes. J'ai répondu que je ne connaissais rien. La séance a duré jusqu'à l'évanouir, tomber à terre et j'ai perdu connaissance. L'un d'eux a saisi une bouteille d'eau, puis me la versa sur le visage un instant, après le réveil ils m'attachèrent les mains, les pieds, puis allongèrent sur une vieille porte cassée, la tête dans le charbon, les yeux bandés avec un chiffon, la bouche fermée également avec un autre chiffon puis versèrent de l'eau dans les narines L'un d'eux s'est assis sur ma poitrine, lui a dit comme ça il ne pourra pas avaler beaucoup d'eau, puis il m'a mis entre ses jambes et par ses mains me serrait les épaules contre la porte..... Je ne savais pas ce que je répondais, j'étais étouffé, plusieurs fois, et j'ai manqué plusieurs fois de perdre le souffle. Un instant après j'avais le ventre plein d'eau l'un d'eux me sautait dessus et je vomissais pendant dix minutes. La séance terminée ce fut la troisième méthode qu'ils ont baptisée "la broche", toujours les pieds et les mains attachés, ils m'ont fait asseoir les bras croisés en bas des genoux, puis me passèrent une poutre entre les bras et les cuisses puis ils me tournèrent d'un sens puis d'un autre pendant 15 minutes d'un coup violent la poutre est cassée en deux et j'ai été projeté au fond de la cave sur un tas de charbon de bouteilles vides et de là je ne pouvais plus bouger ni respirer et m'ont versé plusieurs bouteilles d'eau, un moment je me suis réveillé les mains et les pieds détachés restés inertes. Et j'ai trouvé que les 4 haris autour de moi ; ils ont laissé un moment puis ils m'ont fait monter au côté qui était le poste la séance a duré deux heures environ mais sans cesse.....

Puis il a commencé à me faire d'autres sévices il m'a donné une série de coups de pieds, puis il m'a fait rentrer les deux pouces dans mes yeux et j'ai senti mes yeux rentrer dans le crâne, puis suivent les étranglements jusqu'à avoir les yeux remplis de larmes, après une heure de sévices il m'a renvoyé dans une chambre à côté. C'était environ minuit 0 heure.....

Le lendemain 2 heures du matin ils nous ont emmené à Vincennes moi et mon autre frère qui s'est fait arrêter un jour après moi..... A peine restés 2 heures à Vincennes, ils nous ont transférés au dépôt où nous étions isolés chacun dans une cellule, seul et complètement délaissé, ni promenade, ni toilette, ni autre mission à part le journal. Comme j'étais complètement détraqué par les tortures je ne levais à peine, j'ai demandé à plusieurs reprises à voir le docteur. 3 jours après il est venu me voir je lui ai fait part de mes souffrances, je lui ai déclaré que je souffrais du foie, de la colonne vertébrale, j'ai une côte de cassée au côté droit, aussi que toute la cage thoracique, je ne peux ni respirer, ni éternuer, il m'a répondu que ce n'est rien dans même ne toucher. Il m'a donné 4 cachets et il m'a mis un peu de poudre sur la poitrine. Je lui ai même fait part des sévices qu'ils m'ont fait subir, il ne voulait même pas les prendre en considération, puis j'ai préféré le taire.

Plusieurs frères ont subi les mêmes sévices que moi, dont un nombre peut le témoigner. Si plusieurs n'ont pas déclaré les sévices subis, c'est parce qu'ils ont reçu des menaces de leurs tortionnaires et ils ont peur de se trouver à nouveau entre leurs mains, autrement dit, c'est une vraie boucherie qui les passait à la cave du 28 rue de la Goutte d'Or et parmi les haris trouvés dans leur P.C. j'ai pu reconnaître quelques uns d'entre eux que je connaissais en tant que vagabonds et n'ont jamais essayé de gagner leur vie honnêtement. D'autres sont ceux qui ont volé de l'argent à l'organisation du P.L.M. ont rejoint la police pour leur dire que nous étions menacés pour payer nos cotisations, et celle-ci se contente de les prendre en mains sans tenir compte de leurs qualités. Or en majorité se sont des gens sans opinion, ignorants et même à moitié chauvins, qui n'ont aucune conscience et ils ne sont pas convaincus par idéologie. Or aujourd'hui si je suis victime de ces gens, la faute incombe à ceux qui les ont armés moralement et matériellement, qui soit disant civilisés, connaissant les lois de guerre, la convention de guerre

ARCHIVES
176, Rue de Grenelle
75007 PARIS
Tél. : 44.18.60.50

Paris, le 11 Mars 1961 - Monsieur le Docteur des Jures

Je porte plainte contre les haris en coups et blessures volontaires et vol. Je me constitue partie civile.

Le 5 Mars 1961, vers 14 heures, alors que je ~~me~~ prenais l'air à côté du jardin des Batteaux Chaumont et que je regardais le journal, je fus abordé par trois haris en civil, accompagnés d'une voiture de police. Ils m'ont demandé mes papiers, comme je les tendais, ils m'ont dit : "Tu sais bien que nous ne savons pas lire, alors lis toi-même". J'ai répondu que je ne savais pas lire non plus. J'ai donné mon nom. Ils m'ont demandé ce que je faisais là, j'ai répondu que je prenais l'air. Ensuite, ils m'ont demandé si je travaillais, j'ai dit que oui, mais que j'étais en congé-maladie.

Ils m'ont dit : "Tu payes au P.L.M.". J'ai dit que non. Alors, ils ont sorti leurs revolvers qu'ils m'appuyèrent sur le ventre et sur le dos en me disant : "Dis que tu payes ou on laissera ici ta merle". J'ai dit que je payais.

Ils m'ont emmené jusqu'au car qui était rue Nationale, puis au n.° de la rue de la Goutte d'Or.

Là-bas les haris m'ont demandé : "Lui qui tu payes", j'ai répondu que je ne payais pas, et que je n'avais dit cela que par peur d'être tué par eux.

Deux officiers, un français et un algérien, me demandèrent alors : "Pourquoi es-tu dit que tu payais dans le jardin ?" - "Par peur des haris qui me menacèrent, mais au poste, je suis en sécurité."

A ce moment, un haris qui était derrière moi me donna un coup ~~vif~~ le poing violent sur la figure. Au deuxième coup, j'ai dit : "Arrête Monsieur s'il te plaît." Au 3ème coup, je ne suis défendu à coups de poing. Alors tous les haris (environ une vingtaine) se sont précipités sur moi et me frappèrent à coups de poing et coups de pied, sur la face et sur tout le corps. Je tombais et m'évanouis.

Je ne repris connaissance qu'à deux heures du matin. J'étais allongé sur le trottoir et ne savais où j'étais. Il me manquait non manteau trois quart, non foulard, non stylo et 2.500 francs.

J'ai aperçu un taxi de l'autre côté de la rue, que j'ai pris pour rentrer chez moi. J'ai appris alors que j'étais rue de la Goutte d'Or, assez loin du poste. Le chauffeur m'a demandé ce qui m'était arrivé. Je lui ai dit que j'avais été frappé par les haris.

- 4 -

Le lendemain matin, j'ai été au Commissariat des Buttes Chaumont, Je m'
suis plaint au Commissaire. Il m'a répondu qu'il ne pouvait rien faire, que ce
n'était pas son quartier. Il m'a donné l'adresse du Commissariat du Léone près
de Chateaurouge.

J'y suis allé. J'ai demandé à parler au Commissaire. Il doit avoir 35 ans
est maigre, a les cheveux noirs lisses.

Je lui ai expliqué que j'avais été frappé et volé par les haris. Il a
téléphoné aux haris et leur a demandé s'ils avaient arrêté un compatriote la
veille à 18 heures. J'entendais les réponses. Ils ont dit oui. Le commissaire
a demandé pourquoi ils m'avaient arrêté et volé mes affaires. Ils ont répondu
"Comment, il n'est pas mort ? Gardez-le, on va s'occuper de lui." Le commissaire
m'a dit : "asseyez-vous cinq minutes."

Alors que deux femmes rentraient, j'en ai profité pour partir sans qu'
me voie.

Je joins un certificat médical constatant les traces des sévices que j'
subis.....

CIMADE
ARCHIVES
176, Rue de Grenelle
75007 PARIS
Tél. : 44.16.03.50

des agents suppléants, arabes et kabyles, qui dépendent directement du préfet de police, M. Papon. La plupart de ces harkis ont été recrutés parmi les chômeurs tentés par l'attrait d'un salaire très convenable. D'autres sont d'anciens collecteurs de fonds du F.L.N, qui avaient « oublié » de remettre les sommes destinées à l'organisation frontiste. Quelques-uns, enfin, se sont engagés pour échapper à des recherches trop précises de la police.

Le tableau n'est pas réjouissant : nous l'avons dressé à dessein parce qu'il explique en partie les méfaits d'hommes sans foi ni loi. Illettrés dans leur grande majorité, ils constituent une milice mal formée dont la tâche essentielle consiste à tenter de dépister et d'arrêter les collecteurs de fonds, les terroristes, les responsables parisiens de la Fédération France du F.L.N.

Certes, il serait mal venu de reprocher à un préfet de police de lutter contre une organisation qui, aujourd'hui encore, est considérée comme ennemie par les pouvoirs publics.

Qu'on nous comprenne bien : nous ne reprochons pas aux harkis d'exister, nous condamnons leurs méthodes contraires à la plus élémentaire humanité.

M. Papon ne peut se contenter de saisir les journaux qui s'élèvent contre la « vérole totalitaire » importée d'Algérie, de poursuivre leurs directeurs, de nier aussi rapidement les sévices, de déclarer qu'il intensifiera l'implantation des harkis.

Tout cela n'est pas très sérieux : ou bien des hommes sont quotidiennement torturés dans les caves de la Goutte d'Or et il convient d'établir jusqu'en haut l'échelle des responsabilités.

Ou bien, nous sommes complices d'une vaste escroquerie morale, mais il serait nécessaire que nos censeurs fassent la preuve que nous ne disons pas la vérité.

Parmi les dizaines de témoignages que nous avons vérifiés, nous venons au dossier des harkis ceux qui sont les plus caractéristiques. Trente plaintes viennent d'être adressées au procureur de la République : nous faisons confiance à la justice de notre pays pour en établir la véracité.

En attendant, comme tous ceux qui se refusent à admettre la résurrection sur le sol métropolitain, après l'Algérie, des séquelles du nazisme, nous continuerons à dénoncer les véritables saboteurs de la paix et leurs complices.

T.C.

P. S. — Tous ceux dont nous publions les témoignages ont accepté de donner leurs noms malgré les risques que cela comporte. Nos lecteurs apprécieront cette forme de courage.

Des témoignages

BEDHOUCHE

Boualam

« Je me nomme Bedhouche Boualam, je réside en France depuis cinq ans et suis employé depuis deux ans en qualité de maçon à l'entreprise Monnon, 57, rue de Colombes à Nanterre.

Le 20 janvier 1961 à 0 h. 30, se sont présentés dans ma chambre une douzaine de harkis.

La perquisition qui a été effectuée n'a permis de découvrir aucun objet ou document compromettant.

Les harkis me jetèrent dans une fourgonnette de police et me portèrent des coups de poings et des coups de pieds.

Je fus amené 25, rue de la Goutte-d'Or, où l'on m'interrogea sur un autre Algérien que je connaissais de vue.

Je fus confronté avec deux autres Algériens que je sus par la suite se prénommer Saïd et Hocine et qui étaient dans un état physique pitoyable.

Mon interrogatoire dura jusqu'à trois heures du matin et les coups de poings et les coups de pieds ne cessèrent de pleuvoir sur moi.

Vers 4 heures du matin, je fus descendu à la cave et l'un des harkis m'arracha mon blouson de cuir et me lia les pieds et les mains.

Je fus couché et attaché sur une porte qui était posée par terre. Étant immobile, une serviette fut appliquée fortement sur ma bouche et mon nez et pendant qu'un harki me serrait à la gorge, ce qui me coupait la respiration, un autre versait de l'eau sur la serviette.

Pendant près d'une demi-heure j'avais de l'eau qui ressortait par mes oreilles.

À la suite de cette séance, mes tortionnaires me laissèrent, ligoté dans un coin.

Je pus m'endormir pendant ces quelques instants où mes tortionnaires ne me flanquèrent pas de coups de poings et de coups de pieds.

Le 21 janvier à 13 h., trois harkis s'emparèrent de moi et se mirent à m'insulter.

Ils m'ordonnèrent de m'accroupir et pendant que l'un d'eux me liait les jambes ensemble et me les maintenait, un deuxième posa une bouteille par terre et un troisième appuya sur mes épaules pour que la bouteille pénétre dans mon anus.

Au bout de quelques minutes, la douleur fut si forte que je m'évanouis.

Alors que mes tortionnaires dont l'un d'eux s'appelait Chemlal, riaient et plaisantaient grossièrement.

À un certain moment, je me réveillai sous un jet d'eau provenant d'un seau que l'un des harkis versait sur moi.

Je demeurai prostré dans un coin pendant plusieurs heures mais les coups de poings et les coups de pieds ne cessèrent pas pour autant.

Le lendemain à 14 h. je fus veau empalé sur une bouteille.

Pendant 7 jours, mes tortionnaires continuèrent à me frapper et touchèrent plus à partir du vier.

Le 2 février à 14 h., je fus regagnai mon domicile.

Des certificats

1 Je soussigné, Docteur en Médecine, déclare avoir été touché par la victime le 20 janvier 1961 à 14 h. 30.

J'ai constaté qu'il présentait des ecchymoses aux chevilles, au coude gauche, un œdème du matisme avec œdème, un l'intégrité du squelette. Mo et de douleur d'estomac (M).

Je dois signaler que M. présente une infiltration tuberculeuse aggravée par les mauvais traitements.

2 Je soussigné Assistante en Médecine, certifie avoir constaté :

- une plaie contuse occipitale
- plaies contuses au thorax
- thorax extrêmement douloureux
- lésions ayant entraîné l'incapacité de travail de 24 jours.

...et

des docteurs Raymond LECCE et Jacques LECCE

(...) III. - LES CAUSES :

1. La date des blessures de BENNOUR et l'âge de la victime à six semaines environ ne permettent pas de conclure de la victime.

2. Les causes des blessures sont d'une tentative de suicide faite par un tesson de bouteille entaillées parallèles, comm.

La plaie préthoracique est due, étant donné qu'il n'y a pas de sévices que BENNOUR.

Enfin, la luxation de l'épaule gauche est due à un matisme très violent, à se et il est certain qu'une telle blessure est due à un matisme de la circulation.

1. BENNOUR présente des ecchymoses au niveau des deux malléoles externe droite et gauche.

2. On peut estimer à partir de ces blessures et il y a une lésion partielle permanente.

3. En dehors de ces lésions il n'y a aucun signe d'affection partielle.

4. Les plaies des poignets et l'aspect des autres lésions de la victime. La luxation de l'épaule gauche est due à un matisme d'accident grave, à se et de sévices.

Mille jours à Matignon

it, j'en suis convaincu, rencontré
ing désert, au coin d'un couloir
même service Action.
analogue à celui qu'ils avaient
à eux ordonnées qu'ils auraient
tes, froidement abattus.

L'implantation de harkis à Paris, deuxième zone d'ombre du dernier cercle, résulte d'une décision propre à Michel Debré, approuvée en l'occurrence par un Maurice Papon qui se souvenait, malgré les réticences de son ministre de l'Intérieur, avoir été jadis préfet de Constantine.

Les violences des harkis, telles qu'elles furent dévoilées par *Témoignage chrétien*, les sartriens *Temps modernes* ou *Vérité pour* de Pierre Vidal-Naquet sont, hélas, grosso modo conformes à la réalité.

Elles ne m'inspirent pourtant aucune honte ou remords. L'action du FLN pour contrôler des populations musulmanes dont le seul désir en métropole était de vivre et travailler en paix est, n'en déplaise à ses hagiographes, une succession d'horreurs et de tueries, d'éborgements des concurrents MNA ou des simples récalcitrants. Venus d'Alger, les harkis s'y sont opposés, employant, à l'égard des militants, exécutants ou chefs nationalistes, des procédés de lutte qui n'auraient jamais été ceux d'une unité de police républicaine.

Il s'agissait cependant non d'un crime contre l'humanité, d'une violation délibérée et malsaine des droits de l'homme, mais d'une réaction spontanée, quoique provoquée, d'une fraction du peuple algérien, de l'affrontement sanglant de deux conceptions différentes de son avenir par une même communauté. L'« ascension aux extrêmes » propre à la guerre est particulièrement atroce dans le cas d'une guerre civile.

Le problème posé par les harkis aurait pu être double, du moins en ce qui me concerne. Si, d'une part, nous n'avions, employant à l'égard des populations elles-mêmes une violence

Mille jours à Matignon

Le cercle DUVOIR

...ement d'une affaire qui, à lire
...es dossiers que vous avez accu-
...titres d'œuvre de la raison des
... « spéciaux »..., 156. - Personne
...ous les risques, 164. - Autres
...us difficilement..., 169.

Le cercle VIVANT

1. - La base de Bizerte, assiégée
...t-ce que le « gaullisme »? 192. -
...her en de bien singuliers recoins,
...pectaculaire et solitaire beauté
...hommes de guerre et de police...,
... - de tuer le Dieu Vivant..., 226.
...es et moins l'homme..., 236. - Le
...us, de procureurs dans le bureau

Le cercle SPÉCIAUX

...CE..., 247. - Peut-on parler en
...51. - Je ne briserai le pacte du
...tion, 257. - Ma propre réflexion
... - L'implantation de harkis à
...à je me suis laissé aller à évoquer
...si les personnages de Proust sont

..... 291
..... 301
..... 305
..... 308
.....
.....
.....
.....
.....
.....

*Cet ouvrage a été réalisé sur
Système Cameron
par la SOCIÉTÉ NOUVELLE FIRMIN-DIDOT
Mesnil-sur-l'Estrée
pour le compte des Éditions Grasset
le 8 janvier 1988*

*Imprimé en France
Dépôt légal : janvier 1988
N° d'édition : 7501 - N° d'impression : 7899*

ISBN 2-246-398916